

Compte-rendu de la séance du 31 octobre 2016

Secrétaire de séance : Marc BLONDELLE

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.
26 présents, cinq pouvoirs (Mme BAILLY, MM. CITOYEN, FERRY, MARA et RUGA) et deux absents.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Renée VOIRIOT.

1. Décisions municipales :

Unanimité.

2. DIA :

Unanimité.

3. Acquisitions musée de la Lutherie.

L'assemblée donne son accord pour que le musée de la lutherie puisse enrichir sa collection instrumentale, d'une part, par l'acquisition et de le don d'un certain nombre d'instruments. Deux instruments remarquables sont notamment proposés par Mme Cosette Claudot, résidant à Marseille, au prix préférentiel pour le musée de 4000 € pour un violon et 6000 € pour un alto. Ces acquisitions pourront être subventionnées par le Fonds Régional d'Acquisitions des Musées de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour ces acquisitions et ces dons à hauteur de 10.000 € (valeur estimative : 11.270 €).

De même, une décision modificative est prise pour modifier l'actif de la Ville de Mirecourt (plus 12.000 €).

Unanimité.

4. Projet innovant de l'Ecole de Musique

M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 1.800 € pour des actions se déroulant dans le cadre de l'Ecole de Musique et du CTEAC. Le projet tend à valoriser les ressources de l'école de musique et du territoire avec les différents intervenants et artistes associés en 2016 et à mettre en œuvre les actions ci-dessus.

A) Découverte d'œuvres et/ou de compositeurs méconnus par le biais de l'écoute ou de l'apprentissage

B) Sensibilisation et formation des élèves et des équipes aux musiques actuelles : musiques du monde et jazz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 1.800 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre des actions engagées à l'Ecole de Musique et dans le cadre du CTEAC

Unanimité.

5. Cession de la Fabrique.

Le Conseil Municipal délibère favorablement par **22 voix pour, deux abstentions et deux voix contre** quant à la proposition du Maire quant à la signature d'un compromis avec M. Bruno FURGAUT, gérant de la SCI l'Abondance.

M. Patrice FY se déclare toujours opposé à la vente de ce bien, eu égard à son utilité auprès des associations musicales. Il s'interroge aussi sur la possibilité pour la Ville de Mirecourt d'organiser la 4^e et prochaine édition du Festival Coup de Théâtre.

M. le Maire note ses regrets et rappelle l'engagement de sa municipalité de recréer la Fabrique dans l'ancien bâtiment Gameiro contigu au musée de la Lutherie. Il rappelle aussi à son interlocuteur que la municipalité dont il faisait partie avait lâché la compagnie « Rêvé Général » en 2013-2014.

M. Jean-François LAIBE note de son côté que le bâtiment n'avait jamais fait l'objet d'une démarche d'ERP par l'ancienne municipalité. D'où la mise en demeure de la Préfecture des Vosges quant à la fermeture du site à l'adresse du maire fin 2014

6. Cession d'une parcelle rue Jules Ferry

Dans le cadre du projet de développement et d'aménagement d'un site économique, il est proposé à l'assemblée de déclasser du domaine public et de céder à la SCI l'Abondance une surface de 120 m² (parcelles AM 511 et 512) en bordure du lieu de restauration et de stockage pour permettre une extension, en l'occurrence une cuisine centrale. La cession est proposée selon l'estimation de France-Domains au tarif de 10 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à déclasser du domaine public et à céder une surface de 120 m² (parcelles AM 511 et 512) en bordure du lieu de restauration et de stockage pour permettre une extension par **22 voix pour, trois contre et une abstention, Mme Renée Voiriot.**

7. Convention de maîtrise d'œuvre avec l'EPFL pour la Ferme de l'Hôpital.

Dans le cadre du projet de reconfiguration des îlots formés par l'Hôpital du Val du Madon et la Ferme de l'Hôpital, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec l'EPFL adopté par délibération de l'établissement public le 12 octobre dernier (copie ci-jointe).

Après en avoir délibéré, **par 22 voix pour et quatre contre**, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à parapher la convention de maîtrise d'œuvre avec l'EPFL dans le cadre de la requalification urbaine du quartier de l'hôpital du Val du Madon et des rues adjacentes.

8. Subventions exceptionnelles.

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Mirecourt et de l'aide fournie par cette dernière au démarrage d'une nouvelle association, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3.000 € à l'association « Mirecourt Jazz Diffusion » qui a déposé ses statuts en ce début d'année 2016.

De même, dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Mirecourt, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Union Cycliste Contrexéville-Mirecourt dans le cadre de l'organisation du Prix de la Ville de Mirecourt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accorde une subvention de 3.000 € à l'association « Mirecourt Jazz Diffusion » pour l'aide au démarrage et une subvention de 500 € à l'UCCM.

Unanimité..

8. Ouverture dominicale des commerces.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs doivent accorder à leurs salariés un repos hebdomadaire de 24 h au terme de 6 jours de travail. Ce repos est donné le dimanche (article L.3132-3 du Code du Travail) mais certaines dérogations à ce principe ont été prévues par la loi afin d'assurer la continuité de l'exploitation de l'entreprise ou de répondre aux besoins du public (loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron).

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2016, le Code du Travail ouvre aux commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche la possibilité de douze ouvertures annuelles maximum (au lieu de con prévues par les textes). Seuls les établissements commerciaux où les marchandises sont vendues au détail au public peuvent en bénéficier. Ces dérogations sont accordées par arrêté du maire de la commune concernée après avis du conseil municipal de la commune, des organisations d'employeurs et de salariés et avis conforme de la Communauté de Communes par délibération.

Au regard de l'accord-cadre interprofessionnel signé au niveau départemental en date du 30 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les jours d'ouverture en 2017 au 1^{er} dimanches des soldes d'hiver (8 janvier), au 1^{er} dimanche des soldes d'été (2 juillet), à trois dimanches mobiles (braderie de la ville de Mirecourt par exemple) et à quatre dimanches précédant les fêtes de fin d'année (par exemple, 26 novembre et 10, 17 et 24 décembre).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **par 25 voix pour et une abstention**, M. Patrice FY, donne son accord pour neuf ouvertures dominicales des commerces de la Ville de Mirecourt.